

M. JACOBS: En monnaie canadienne ou anglaise?

L'hon. M. GORDON: Je l'ignore.

M. CASGRAIN: A quelle date remonte cette entente entre le Canada, l'Angleterre et les autres dominions?

L'hon. M. GORDON: A 1923, si mon souvenir est fidèle.

M. CASGRAIN: Et combien de temps encore à courir?

L'hon. M. GORDON: Il se tient actuellement à Londres une conférence en vue de fusionner différents services d'information portant sur maints sujets dont les minéraux, et j'espère que la conclusion de cette conférence groupera tout cela en un seul service. Alors ce crédit particulier disparaîtrait dans un crédit général comprenant toutes les choses semblables.

M. CASGRAIN: A-t-on actuellement des rapports de cet institut disponibles?

M. MACDOUGALL: On peut en avoir depuis huit ans.

L'hon. M. GORDON: J'imagine qu'il y en a, mais je n'en vois que lorsque j'ai besoin d'un renseignement particulier. J'ai déjà reçu des renseignements de l'Institut concernant certains minéraux. Je n'ai jamais vu de rapport annuel bien considérable; je ne suis pas certain qu'il en soit publié.

L'hon. M. RALSTON: Sans vouloir verser dans le sarcasme, cet institut, est-il autre chose qu'un bureau de poste, si je puis dire, ou un bureau collecteur, où passent tous les rapports reçus des différentes parties de l'empire. Fait-on une analyse de ces différents rapports sous forme d'un nouveau rapport, ou n'est-ce qu'un service d'acheminement vers les différentes parties de l'empire des rapports reçus et que l'on présume devoir intéresser.

L'hon. M. GORDON: Je ne voudrais pas dire que c'est seulement un bureau de poste. Il importe,—et l'industrie minière considère cela essentiel,—que toutes les parties de l'empire soient tenues au courant de l'abondance ou de la pénurie des minéraux qu'elles possèdent, qu'elles sont en état de fournir ou dont elles ont besoin, si les gisements respectifs sont exploités ou suffisants pour créer une industrie. L'Imperial Institute recueille ces renseignements et le Canada s'y est déjà adressé. Pour moi je crois que l'Institut rend plus de services aux colonies qu'aux dominions. C'est ce que je pense depuis quelques années et je ne tiens pas plus qu'il ne faut à la prolongation de son existence, sans modification de ses travaux. Je l'ai dit il y a un instant, la con-

[L'hon. M. Gordon.]

férence terminée, ces travaux seront coordonnés, les frais en seront diminués et leur utilité, pour ceux qui tiennent à être au courant des ressources de l'empire, accrue.

L'hon. M. RALSTON: Je cherchais surtout à savoir si le travail de l'Institut est œuvre d'expert, ou simplement d'écriture, pour ainsi parler, d'analyse de différents rapports reçus. Je pensais qu'en des temps difficiles comme ceux que nous traversons les rapports réellement utiles pouvaient être transmis directement entre les différents dominions au lieu d'être acheminés vers un bureau central de distribution. Par exemple, en ce qui nous concerne, notre département des Mines pourrait recevoir ou expédier directement tous les rapports utiles au lieu d'avoir un bureau central de distribution.

M. NEILL: Le ministre a-t-il dit que l'Institut existe depuis 1923?

L'hon. M. GORDON: Autant que je sache.

M. NEILL: A moins que je ne confonde, je crois qu'il existe depuis environ quarante ans. Il était fort apprécié à un certain moment, mais je crois que depuis quelques années il a perdu tout son prestige. Ne pourrait-on pas obtenir le même service par l'intermédiaire du haut commissariat canadien?

L'hon. M. GORDON: Je le crois.

(Le crédit est adopté.)

Divers contributions au transport de la houille conformément aux conditions prescrites par décret du conseil et frais de vérification s'y rapportant, \$2,000,000.

M. CASGRAIN: Le ministre voudra bien expliquer l'augmentation de \$250,000.

L'hon. M. GORDON: L'augmentation du crédit provient de l'augmentation du charbon transporté qui bénéficie d'une subvention.

M. REID: Est-ce une diminution accordée aux compagnies de chemins de fer pour le transport du charbon?

L'hon. M. GORDON: Non. Sous le régime des subventions, l'argent est versé aux producteurs de charbon, non aux chemins de fer. La subvention s'applique non seulement à un trafic minime, mais aussi au transport du charbon pour fins domestiques dans les directions est et ouest. C'est la principale affectation de la somme.

M. NEILL: La somme comprend-elle aussi la subvention aux houillères de l'île de Vancouver?

L'hon. M. GORDON: Oui.

M. NEILL: Etant donné que la somme est plus considérable qu'avant et que nous la